

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1472 Décisions concernant les Services Etat

n° 1472

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 septembre 1966

Numéro JO

n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro

1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Flmi ÆAssowe Obsieh, l'autorisation un préalable de construire, sur le titre foncier n° 10515: deux (2) villas jumelées comprenant 3 chambres, cuisine, sale d'eau W.C chacune: 08 deux (2) villas indépendantes en rez-de-chaussée, comprenant chacune 5 chambres, cuisine, salle d'eau et W.C. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.